



Atelier de projets – Bourse d'aide au développement

Appel à Projets

Règlement

Article 1 : Objet

Dans le cadre des J.C.C, il a été institué une « bourse d'aide au développement » pour des projets de films africains et arabes. Les organisateurs des J.C.C entendent ainsi contribuer à la promotion et au développement de projets d'auteurs africains et arabes et apporter par là-même leur soutien à la profession cinématographique du Sud.

Article 2 : Date

La ou les Bourses d'aide au développement de Carthage seront attribuées à l'issue des travaux conduits dans le cadre de l'Atelier de projets les 22 et 23 novembre 2012 selon les conditions ci-après.

Article 3 : Candidature

Sont appelés à présenter leur projet les scénaristes ou réalisateurs originaires d'un Etat africain ou arabe.

Article 4 : Présélection

Le comité de sélection de l'Atelier de Projets de Carthage retiendra, sur l'ensemble des dossiers proposés, 10 projets de long-métrages de fiction. Ces projets sélectionnés seront ensuite présentés et examinés dans les conditions prévues à l'article 6.

L'atelier de projets est ouvert à tous les projets arabo africains. Un auteur ne peut participer qu'avec un seul projet.

Article 5 : Soumission des projets

a) Présélection :

Les réalisateurs ou auteurs désirant concourir pour la Bourse d'aide de Carthage devront fournir pour chaque projet un dossier en français ainsi constitué pour la présélection :

- le formulaire d'inscription dûment rempli
- un résumé du sujet (en cinq lignes maximum) en français et ou en arabe et Anglais
- Un traitement (10 à 15 pages) en français et/ ou en arabe et anglais
- Une note d'intention en français et/ ou en arabe et anglais
- Un scénario en français et/ ou en arabe et anglais
- Le curriculum du réalisateur en français et/ ou en arabe et anglais
- Un devis du développement de l'écriture
- Un devis simplifié du film
- Un plan de financement prévisionnel
- Un DVD d'un film antérieurement réalisé
- Un CV du producteur
- Une photo du réalisateur



Les dossiers sont à envoyer en cinq exemplaires papier et 1 exemplaire en format pdf . Seuls les dossiers complets sont examinés

b) Clauses restrictives :

Ne pourront concourir les projets ayant déjà obtenu soit :

- Une aide à la production : subvention, avance sur recette, encouragement à la production....
- Une aide au développement ou à l'écriture émanant d'une des institutions donatrices lors de l'Atelier de Projets de la session en cours ou du Ministère tunisien de la Culture.

Les dossiers (Sur support papier en 5 exemplaires et un dossier numérique format PDF) devront être expédiés aux adresses ci-dessous. Le dernier délai de remise étant le 30 septembre 2012

Direction des JCC 2012
Atelier de Projets
BP N°46
1008 Tunis Bab Menara Tunisie

E-mail : workshop@jccarthage.com

Article 6 : Examen du dossier et procédure de sélection

Pour l'examen des projets, la Direction des JCC réunira un jury international de personnalités reconnues du cinéma et de l'audiovisuel et réputées pour leur action en faveur du cinéma d'auteur et des cinémas africains et arabes.

Les projets sélectionnés seront portés à la connaissance du jury international un mois avant les débats et seront examinés et discutés pendant le festival.

Les réalisateurs/auteurs de ces projets seront appelés à soutenir leur dossier devant le jury. Il est entendu que le Festival prendra à sa charge le séjour et le voyage d'une personne par projet pour la présentation et le soutien de celui-ci.

A l'issue de ses consultations, le jury désignera les projets retenus.

Les noms des lauréats seront annoncés à l'occasion du Palmarès des Journées Cinématographiques de Carthage.

Les projets lauréats bénéficieront d'une bourse d'aide au développement qui sera attribuée à l'auteur.

Tous les projets participant à l'atelier de projets seront automatiquement inscrits à l'atelier de projet.

Article 7 : Contrepartie

Les auteurs des projets ayant obtenu une bourse de l'Atelier de Projets s'engagent à faire figurer au générique du film terminé et sur tout document promotionnel la mention suivante :

"Ce film a bénéficié de l'Aide de l'Atelier des Projets, Carthage (ou JCC) 2012" .



Article 8 : Généralités

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version française fera foi.

La Direction des Journées Cinématographiques de Carthage se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement. La Direction des Journées Cinématographiques de Carthage pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité dont l'importance sera souverainement appréciée par elle, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement de la Bourse d'aide, sans recours possible.

Article 9 : Recours

Les demandes de participation à la Bourse d'aide au développement des Journées Cinématographiques de Carthage impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Le tribunal civil de Tunis est seul compétent en cas de litige.

*Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site du festival : www.iccartilage.com